



## OFFRE D'EMPLOI

# 201804-17

### AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER REMPLAÇANT POSTE SALARIÉ REMPLAÇANT – CONGÉ PARENTAL

SERVICE COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

Relevant de la directrice du Service communications, loisirs, événements et culture ou de son représentant, le titulaire voit au bon déroulement des activités de loisirs et exécute un travail général d'entretien ménager.

#### Description des tâches :

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes, elles peuvent être décrites comme suit :

1. Agit à titre d'appariteur surveillant et s'assure de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments et autres locaux de la Ville, selon les besoins du service et l'horaire établi.
2. S'assure du bon déroulement des activités de loisirs.
3. Agit à titre d'arbitre ou d'entraîneur dans diverses activités de loisirs.
4. Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs et prépare les salles pour les différentes activités.
5. Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux.
6. Peut être appelé à conduire des véhicules légers avec ou sans équipement.
7. Procède à l'entretien des patinoires et du terrain de balle, lorsque requis.
8. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

#### Qualification et exigences :

- Disponibilité de jour principalement les fins de semaines
- Être en bonne forme physique
- Capacité à travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques variées
- Capacité à pelleter et déneiger durant de longues périodes
- Avoir la capacité de travailler en équipe et de l'entregent
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5
- Avoir le sens des responsabilités, un bon jugement et le sens de l'organisation
- Être autonome, ponctuel et fiable sont des qualités recherchées

**Traitement :** Selon l'échelon salarial et classification à la convention collective actuellement en vigueur (Entre 16,88 \$ et 18,82 \$).

**Heures de travail :** 40 heures par semaine - Horaire variable selon l'article 12.01 f) de la convention collective (jour, soir, semaine et fin de semaine).

**Durée de l'emploi :** Pour la durée du remplacement du congé parental (art. 4.05) jusqu'au retour en poste du titulaire – À compter du 7 mai 2018 pour une durée approximative de 4 mois, selon les besoins du service.

Les personnes intéressées doivent faire part de leur candidature au plus tard **le 25 avril 2018** à l'attention de :

Madame Stéphanie Croteau  
Directrice communications, loisirs, événements et culture  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Poste # 201804-17  
88, chemin Masson  
Lac Masson (Québec) J0T 1L0  
Courriel : commloisirs@lacmasson.com